

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 3 AVRIL 2025****ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE****EXERCICE 2025****RAPPORT**

Le budget 2025 a été élaboré sur la base des orientations présentées au Conseil Municipal du 6 février dernier. Dans l'incertitude où nous nous trouvons sur l'évolution de la crise du marché immobilier qui retarde les ventes de terrains attendues pour contribuer au financement de nos investissements et sur les nouveaux efforts que pourrait demander l'Etat aux collectivités locales pour participer au redressement des finances publiques, qui affecteront notre budget de fonctionnement au cours des prochaines années, il est apparu indispensable :

- de décaler nos principaux investissements
- de maîtriser strictement nos dépenses de fonctionnement.

Le budget d'investissement sera donc limité, comme annoncé, à 25,5 M€ et sera financé sans nouveau recours à l'emprunt. Le budget de fonctionnement, malgré l'application par l'Etat d'un prélèvement sur les recettes fiscales de 1,1 M€ et la hausse de la cotisation au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux, dont l'impact sera de 0,8 M€, dégage un autofinancement de 15,4 M€ (contre 15,3 M€ en 2024 et 15,2 M€ en 2023).

1 – Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement subit les effets :

- du prélèvement de l'Etat :-1,1 M€
- de la hausse de la cotisation CNRACL :- 0,8 M€
- du coût de la gestion du stade de l'US Métro et du soutien au club :-1 M€
- de l'effet en année pleine de l'ouverture de l'école et de la crèche Jean Zay :-0,6M€

Il conserve néanmoins son excédent, l'autofinancement, à un niveau proche, et même légèrement supérieur, à celui de l'an dernier :15,4M€.

1-1 Les dépenses de fonctionnement

En considérant le prélèvement sur recettes opéré par l'Etat, appelé DILICO, comme une dépense, les dépenses de fonctionnement passent de 116 M€ en 2024 à 119,6 M€ en 2025

(+3%). Cette hausse est due pour 1,9 M€ aux mesures de l'Etat. Hormis ces mesures, la hausse des dépenses est limitée à 1,7 M€ (+1,5%).

➤ **Les charges à caractère général (Chap. 011) : 21,3 M€ (22,1 M€ en 2024, -3,7%)**

Pour 2025, il est prévu une diminution de 0,8 M€ des charges à caractère général. Cette diminution est la conséquence de trois évolutions majeures :

1. Après les fortes augmentations des coûts de l'énergie depuis 2022, les dépenses d'électricité et de gaz devraient connaître en 2025 une décade, due majoritairement à la baisse des prix, mais aussi, aux efforts de sobriété énergétique et aux premiers effets des investissements engagés dans le cadre de la transition écologique.

en €	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Electricité	1 683 564,25	2 985 975	2 904 080	2 614 325
Gaz	634 537,87	1 324 471	1 454 784	885 600
TOTAL	2 318 102	4 310 446	4 358 864	3 499 925
Evolution		+1 992 344	+48 417	-858 939

2. 2024 a vu l'ouverture de nouveaux équipements sur la ville (Crèche, groupe scolaire et parking sur le quartier Jean Zay) et 2025 continuera dans la même veine avec la prise de possession du stade de l'US Métro et la réouverture de la fosse de plongée. L'ensemble de ces nouveaux équipements amèneront une charge supplémentaire de 0,5 M€ en 2025.
3. En dehors de la diminution du coût de l'énergie et de l'impact de l'ouverture des nouveaux équipements, le budget 2025 a été construit avec un objectif de maîtrise de l'ensemble des dépenses dans les différents domaines de l'activité municipale.

La ville a aussi bénéficié :

- d'une diminution du coût du contrat de restauration scolaire, le prix des produits alimentaires étant en baisse (140 K€)
- de la fin du gardiennage sur les équipements Tabarly et Mont blanc pour 160 K€, qui avait été mis en œuvre après les incendies
- de la réduction des dépenses de location de salles et de terrains sportifs permise par l'achat du stade de l'US Métro (-100 K€)

Ainsi, les dépenses à caractère général diminueront de 22,1 M€ en 2024 à 21,3 M€ au budget 2025 (-3,7%).

➤ **Les charges de personnel (Chap. 012) : 57,6 M€ (+3,9%)**

Le budget primitif prévoit une augmentation des dépenses de personnel de +3,9%, 57,6M€ contre 55,4M€ en 2024.

Les principales évolutions expliquant cette augmentation sont :

- les créations de postes liées à l'ouverture des nouveaux équipements (crèche et école Jean Zay, Stade de l'US Métro) : +1 M€

- l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL (3 points + arrêt de la compensation de l'Etat sur l'augmentation de 2023) : +0,8 M€
- la mise en place du bonus attractivité pour le personnel des crèches encadrant les enfants et de diverses mesures d'augmentation du pouvoir d'achat, (augmentation de la participation employeur aux mutuelles santé et prévoyance, maintien d'une partie du régime indemnitaire pendant les congés longue maladie etc...) et poursuite du plan de contractualisation du personnel périscolaire : + 0,40 M€
- le GVT : +0,5 M€
- l'absence d'élections et de prime de pouvoirs d'achat (-0,6M€)

➤ **Les autres charges de gestion courante (Chap. 65 hors FCCT) : 7,8 M€ (+8,4%)**

Les autres charges de gestion courante passeront de 7,2 M€ en 2024 à 7,8 M€, soit +0,6 M€ résultant :

- d'une augmentation de 0,3 M€ de la subvention au CCAS
- d'une légère augmentation des subventions aux clubs sportifs en raison de l'aide désormais apportée au club de l'US Métro
- des dépenses d'informatique en nuage qui poursuivent leur progression (+0,1 M€).

➤ **Les charges financières (Chap. 66) : 5,5 M€ (stable)**

Pour rappel, la dette de la commune est majoritairement composée d'emprunts à taux fixe (58% de l'encours total) avec des taux performants (inférieurs à 2%), mais dont le montant diminue chaque année avec les amortissements des prêts (-16,7 M€ en 2025).

Le montant total de l'endettement reste stable. Mais les emprunts souscrits pour compenser les prêts amortis sont d'un taux plus élevé, ce qui aura pour effet d'accroître les charges financières.

En revanche, la baisse des taux qui s'est amorcée devrait permettre de compenser cette hausse et de stabiliser les charges financières à 5,5M€.

➤ **Les charges exceptionnelles (Chap. 67) et les provisions (Chap. 68)**

Le montant total des deux chapitres s'élève à 250 K€.

Au total, les dépenses communales de fonctionnement, hors péréquations et Fonds de Compensation aux Charges Territoriales (FCCT), devraient passer de 93,3 M€ à 96,4 M€, en hausse de +3,3% (+3,1 M€).

1-2 Les recettes de fonctionnement

↳ **Les impôts et taxes (chap. 731 et 73) : 98,6 M€ (95,8 M€ en 2024, +2,9%)**

Il s'agit du premier poste de recettes de la commune qui s'élèvera à 98,6 M€ en 2025, contre 95,8 M€ en 2024, soit une progression de +2,8 M€ (+2,9%).

En K€	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Ecart BP 2025- CA 2024
Produit des bases	67 045	71 365	72 882	+1 517
<i>dont Taxe foncière bâtie</i>	64 880	69 116	71 080	+1 964
<i>dont Taxe foncière non bâtie</i>	77	76	88	+13
<i>dont Taxe d'habitation hors majoration</i>	2 087	1 779	1 420	-359
<i>dont majoration de la Taxe d'habitation</i>	0	395	294	-101
Rôles supplémentaires	29	107	0	-107
Droits de mutation	3 859	3 344	4 700	+1 356
Attribution de compensation	19 434	19 434	19 434	+0
Taxe sur l'électricité	1 290	1 127	1 150	+23
Taxe de séjour	0	138	150	+12
Autres recettes fiscales	592	303	313	+10
Total	92 249	95 819	98 629	+2 810

Le produit de la taxe foncière augmentera de 2M€ (+2,8 %)

- en raison de la réévaluation de 1,7% décidée par la loi de finances pour tenir compte de l'inflation,
- du fait des bases nouvelles apportées, pour l'essentiel, par les logements livrés dans la ZAC Jean Zay (+1,1%).

En revanche, l'administration fiscale a corrigé à la baisse de près de 0,5M€ les bases de la taxe d'habitation, qu'elle avait relevées par erreur il y a deux ans (-0,5M€).

Les droits de mutation ont beaucoup baissé ces dernières années en raison de la crise du marché immobilier. Nous retenons l'hypothèse qu'ils pourraient remonter légèrement cette année. Par ailleurs, l'acquisition par Hauts de Bièvre Habitat des 5 tours du Parvis de la Bièvre apporte à elle seule 1 M€ de droits. Il est donc prévu 4,7 M€ au lieu de 3,3 M€ en 2024.

L'attribution de compensation se maintient comme chaque année à 19,4 M€.

Le montant de la taxe sur l'électricité (1,15 M€ pour 2025) est projeté légèrement supérieur à 2024 (1,13 M€) pour tenir compte de son actualisation.

La taxe de séjour a été instituée à Antony à partir de 2024. Le montant prévu pour 2025 est de 0,15 M€.

Les autres recettes fiscales (Droits de voirie, publicité, pylônes ...) sont prévues pour les montants habituels (0,3 M€).

↳ **Les produits des services (Chap. 70) : 17,9 M€ (+7,9%)**

Les produits des services devraient s'établir à 17,9 M€ en 2025 contre 16,6 M€ en 2024 (+1,3M€). Ils se décomposent comme suit :

- Les recettes du stationnement urbain et des parkings (4,7 M€ / 3,8 M€ en 2024), en lien en particulier avec la hausse des recettes des forfaits post-stationnement.
- Suite à une année 2024 exceptionnelle, le montant des redevances d'occupation du domaine public devrait retomber de 1,85 M€ en 2024 à 1,34 M€ en 2025
- Les recettes de travaux pour compte de tiers sont prévues à 0,3 M€ contre 0,5 M€ en 2024.
- Les participations des usagers, devraient progresser de +1,1 M€, du fait de :
 - L'augmentation des recettes des activités sportives de la ville (+0,5 M€) pour l'essentiel en raison de la réouverture de la fosse de plongée pour 0,25 M€ et des recettes de location des installations sportives pour 0,1 M€ (impact de l'US Métro)
 - La hausse des participations des familles concernant la petite enfance (+0,26 M€) en lien avec l'effet en année pleine de la nouvelle crèche Jean Zay.
 - La progression des autres recettes (Cinéma +0,13 M€, garderies et études dirigées +0,13 M€ et centres de loisir pour +0,08 M€)
- Les remboursements de frais (0,77 M€ / 0,89 M€).

↳ **Les dotations et participations (Chap. 74) : 13 M€ (+2,4%)**

L'ensemble des dotations et participations est attendu à 13 M€, contre 12,7 M€ en 2024 (+0,3 M€, soit +2,4%).

En l'absence de notification à ce jour, il est prévu une réduction de la dotation globale de fonctionnement de 0,1 M€ par rapport à 2024, soit 5,5 M€ contre 5,6 M€ en 2024

Les subventions de l'Etat et de ses établissements sont stables tout comme les allocations de compensation.

Les subventions du Département sont stabilisées à leurs montants de 2024 dans le cadre du contrat de développement conclu pour la période 2023-2025.

Les autres subventions, notamment de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Petite Enfance, devraient progresser en raison de l'ouverture de la crèche Jean Zay et de l'adoption par la ville du bonus attractivité.

Une subvention nouvelle de 65 K€ est en outre inscrite pour les actions de politique de la ville sur la cité éducative.

↳ **Les revenus des immeubles (Chap. 75) : 4 M€**

En lien avec l'augmentation du parc immobilier de la ville, les recettes locatives et redevances à percevoir connaîtront une progression de +0,3 M€.

Par ailleurs, avec le passage à la M57, ce chapitre intègre désormais une partie des recettes figurant auparavant en recettes exceptionnelles. Cela représente pour 2025 un volume de 1 M€ de remboursements d'assurances (Dégâts des émeutes sur l'espace Tabarly et la salle Mont-blanc pour 0,32 M€ et 0,68 M€ pour les travaux de la fosse de plongée). Il est attendu, en outre, une prise en compte par les assurances de la perte d'exploitation.

↳ **Les produits financiers (Chap. 76) et reprise sur provisions (Chap. 78) :**

La Ville perçoit de l'Etat jusqu'en 2028 un montant de 0,4 M€ au titre du fonds de soutien aux emprunts structurés.

Une enveloppe de 0,15 M€ est prévue pour les reprises sur provisions, à l'identique de la dépense prévue pour des provisions nouvelles.

1-3 Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) : 23,2 M€ (+1,8%)

La Ville d'Antony doit reverser au Territoire, via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), les impôts locaux (taxe foncière) perçus pour son compte.

Le montant prévisionnel pour 2025, tenant compte de l'évolution des bases fiscales, se situe à 23,2 M€ (soit +0,4 M€), contre 22,8 M€ en 2024.

1-4 Les péréquations

Depuis 2012, les communes sont assujetties au Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Cette charge est prévue pour 2025 à hauteur de 1,75 M€, soit un montant supérieur à 2024 en raison d'une décision récente du Conseil Constitutionnel sur la répartition du FPIC au sein de la Métropole du Grand Paris.

La contribution au Fonds de Péréquation Régionale de la Région Ile de France (FSRIF) est prévue à hauteur de 1,1 M€ dans l'attente de sa notification ultérieure.

Au total, le coût des péréquations imposées à la Ville devrait s'élever en 2025 à 2,85 M€.

1-5 Le prélèvement DILICO

Déoulant de l'adoption de la loi de finance 2025, le Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) instaure un prélèvement nouveau de 1 Md€ sur plus de 2000 collectivités, dont 250 M€ pour les communes.

Le prélèvement est calculé à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges similaires à celui utilisé pour le FSRIF (en fonction du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant).

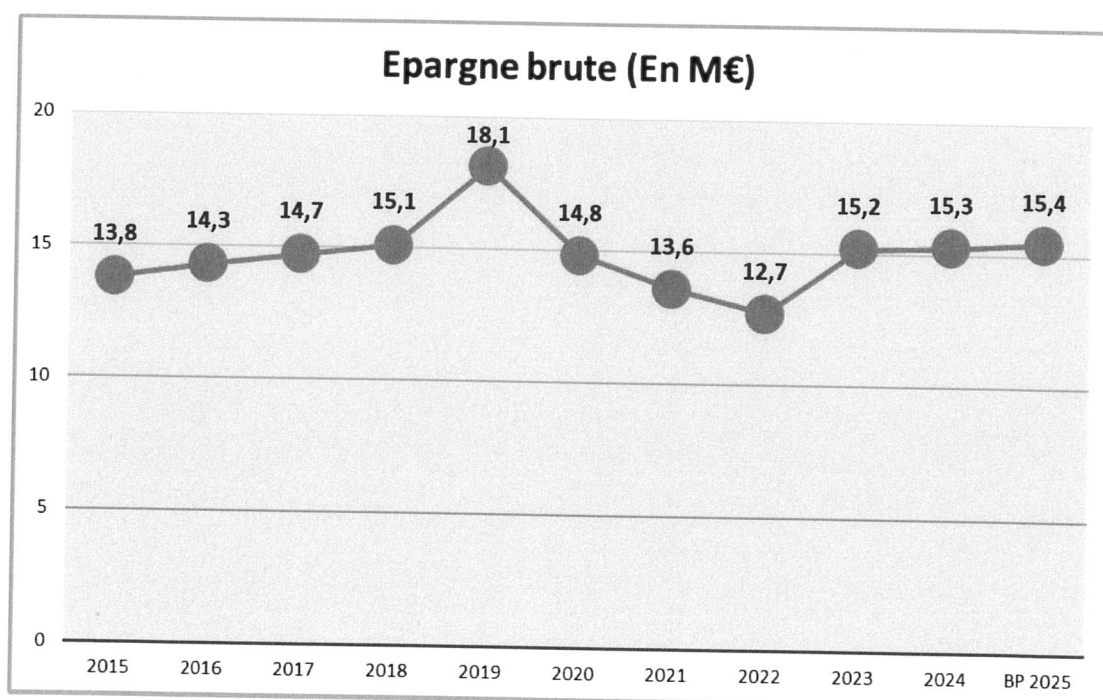
Pour la ville, le montant qui vient de nous être communiqué par la préfecture est de 1 087 305 € pour Antony.

Ce nouveau prélèvement, qui doit concourir au redressement des finances publiques de l'Etat, sera ponctionné sur les recettes fiscales de la commune, ce qui conduit à inscrire ce prélèvement en dépense de fonctionnement en vertu du principe comptable de non-contraction des dépenses et des recettes.

L'Etat précise que ce prélèvement sera mis en réserve en 2025 et fera l'objet d'un reversement par tiers à la commune à compter de l'année 2026 pour 90% du montant. Les 10% restant viendront abonder l'enveloppe du FPIC.

1-6 L'autofinancement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentant de 116 M€ en 2024 à 119,6 M€, et les recettes réelles progressant de 131,3 M€ à 135 M€, il en ressort un autofinancement brut, comparable à celui de 2024 : 15,4 M€ contre 15,3 M€ (+0,1 M€), ce qui maintient un ratio de désendettement de 11,1 au 1^{er} janvier 2025.



2 – Le budget d'investissement

Dans le prolongement des orientations d'investissement présentées dans le DOB de février dernier, le budget d'investissement 2025 sera limité à 25,5 M€ se répartissant entre :

- Les investissements stratégiques : 17,5 M€
- Les investissements récurrents : 8 M€

2-1 – Les investissements stratégiques

BUDGET PRIMITIF 2025 Synthèse des dépenses d'équipement

		Montants
En €	Total Général	25 530 953
<u>Transition écologique</u>		3 961 100
	Projets photovoltaïques	950 000
	Remplacements des menuiseries extérieures sur le groupe scolaire Les Rabats	600 000
	Pompes à chaleur en remplacement des chaudières gaz	468 600
	Gestion technique centralisé	400 000
	Travaux de verdissement	396 000
	Rénovation énergétique GS la Fontaine	306 000
	Travaux d'éclairage sur rues (pose de LED)	252 000
	Verdissement de la flotte auto	230 000
	Stores pare soleil dans les groupes scolaires	100 000
	Autres	258 500
<u>Enfouissement des lignes haute tension sur Antonypole</u>		6 600 000
<u>Subvention Hauts de Bièvre Habitat</u>		2 100 000
<u>Rénovation terrains US Métro</u>		1 780 000
<u>Vidéo-protection</u>		1 028 500
<u>Etudes et travaux Antonypole</u>		605 000
<u>Skate parc</u>		500 000
<u>Maison des Solidarités</u>		300 000
<u>Nouveau Centre Malraux</u>		205 000
<u>Paul Roze</u>		175 000
<u>Groupe scolaire Anatole France</u>		160 204
<u>Autres projets</u>		85 000
INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES		17 499 804

↳ **Les investissements dans la transition écologique : 4 M€**

↳ **L'enfouissement des lignes à haute tension sur Antonypole : 6,6 M€**

↳ **Subvention Hauts de Bièvre Habitat : 2,1 M€**

↳ **Rénovation des terrains US Métro : 1,8 M€**

Il s'agit de la transformation d'un des trois terrains de foot en herbe de l'US METRO en un terrain mixte synthétique foot et rugby. Cette transformation vise à le rendre utilisable tout au long de l'année et à réduire son besoin d'entretien (fin de l'arrosage, des produits phytosanitaires et des engrais).

↳ **Etude et travaux sur Antonypole : 0,6 M€**

↳ **Skate parc : 0,5 M€**

La Ville réalisera un nouveau skate parc rue du Pont de Pierre avec une configuration nouvelle plus grande et plus modulaire et des mouvements de terrain plus larges.

↳ **Maison des solidarités : 0,3 M€**

Une enveloppe de 0,3 M€ est prévue pour l'implantation d'une Maison des Solidarités, dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale rue Prosper Legouté.

↳ **Nouveau Centre Malraux : 0,2 M€**

La Ville engagera une dépense de 0,2 M€ pour indemniser la maîtrise d'œuvre du nouveau centre Malraux dans le quartier Antonypole.

↳ **Paul Roze : 0,17 M€**

Dans le cadre du déménagement du CML Paul Roze vers les locaux du collège provisoire Anne Frank, des travaux d'adaptation des locaux et d'étude en vue de l'accueil sont prévus pour 0,2 M€. Des études seront réalisées pour la construction d'un nouveau CML sur le site actuel de Paul Roze.

2-3 Les investissements récurrents : 8 M€

	Montants
Bâtiments communaux	1 971 000
Scolaires	660 000
Sportifs	125 000
Petite Enfance	70 000
Jeunesse	40 000
Culturels	25 000
Administratifs	250 000
Dépenses non affectées (chauffage, électricité, plomberie, réparations, régie ...)	425 000
Matériels techniques, travaux par la régie	230 000
Autres	146 000
Voirie	1 625 000
Entretien courant de la voirie	550 000
Matériel de voirie et mobilier urbain	250 000
Travaux de voirie pour compte de tiers	300 000
Illuminations de Noël	100 000
Mise au norme PMR	70 000
Autres dépenses (Contrôle des mâts....)	355 000
Espaces verts	296 352
Stationnement	316 180
Frais d'enregistrement sur diverses acquisitions	179 600
Informatique	1 500 492
Equipements des services	1 642 525
Autres (Etudes, avances ...)	500 000
Investissements récurrents	8 031 149

↳ L'entretien et la rénovation des bâtiments communaux : 2 M€

- Les bâtiments scolaires : 0,66 M€

Sont ainsi prévus les travaux suivants :

- Dans le groupe scolaire des Rabats, une enveloppe de 0,2 M€ est prévue pour différents travaux

- L'accessibilité du groupe scolaire du Noyer Doré et des travaux sur l'auvent (0,06 M€)

Des enveloppes pour l'ensemble des écoles sont en outre prévues pour divers travaux (0,4 M€)

- Les équipements sportifs : 0,13 M€

- 75 K€ pour divers travaux sur les sites sportifs de la Fontaine, Lionel Terray, le stade Georges-Suant.

- 50 K€ de divers travaux sur le site de l'US Métro, récemment acquis.

- La Petite Enfance : 0,1 M€

- Les bâtiments pour la jeunesse : 0,04 M€

Les équipements pour les jeunes poursuivront leur remise à niveau :

-Dans le centre de vacances de Kerjouanno, des travaux concernant des toilettes provisoires sont prévus pour 20 K€

-Une enveloppe de 20 K€ est prévue pour divers travaux sur Kerjouanno et Samoëns

- Les bâtiments administratifs : 0,25 M€

- 75 K€ pour la fin des travaux du Hall de l'Hôtel de Ville.

-180 K€ d'enveloppe pour des travaux récurrents sur d'autres sites

- Les autres bâtiments et dépenses non affectées : 0,6 M€

Cette enveloppe sert surtout à prévoir des dépenses difficilement individualisables en début d'année (Travaux Ad'AP, contrôles techniques, électricité, chaufferies, couvertures, sécurité et moyens de secours, plomberie, achats de matériels pour la régie bâtiments ...).

↳ **La rénovation de la voirie : 1,6 M€**

-L'entretien courant de la voirie : 0,55 M€

-Le programme d'accessibilité pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) : 0,07 M€

-Le matériel de voirie et mobilier urbain : 0,25 M€

-Les travaux de voirie pour le compte de tiers : 0,3 M€

-Les illuminations de Noël : 0,1 M€

-Les autres dépenses (Contrôles des mâts, diagnostics, marquage au sol...) : 0,3 M€

-La réalisation de travaux dans le cadre du budget participatif : 0,05 M€

↳ **Les travaux et l'entretien des espaces verts : 0,3 M€**

↳ **Les dépenses pour le stationnement urbain et les parkings publics : 0,3 M€**

↳ **Les frais d'enregistrement sur diverses acquisitions : 0,18 M€**

↳ **Les équipements des services : 3,1 M€**

-Le équipements scolaire et des centres de loisirs : 0,3 M€

-Les équipements des crèches : 0,1 M€

-Les équipements pour les jeunes : 0,1 M€

-Les équipements culturels : 0,1 M€

-Les équipements sportifs : 0,5 M€

-Les services administratifs : 0,1 M€

-Les autres services : 0,3 M€

-Les logiciels et équipements informatiques : 1,5 M€

-Le matériel et l'outillage pour le garage : 0,1 M€

↳ **Les autres dépenses (Avances forfaitaires, annonces) : 0,5 M€**

2-4 Le financement des investissements

Ces dépenses d'investissement seront financées par :

- L'autofinancement : 15,4 M€
- Le fonds de compensation de la TVA : 4,2 M€
- La taxe d'aménagement : 0,7M€
- Des subventions d'investissement : 4,7 M€, dont 4,1 M€ de subventions au titre de l'enfouissement des lignes à haute tension sur Antonypole
- Des cessions d'actifs : 0,5 M€
- Des recettes diverses : 0,9 M€

Soit un total de 26,4 M€

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de la reprise des restes à réaliser et des résultats antérieurs reportés, le budget s'équilibre avec un besoin d'emprunt de 16,3 M€, soit un montant inférieur au remboursement de la dette prévu pour 2025 (16,7 M€).

ANNEXES :

- N°1 : Equilibre général du budget primitif
- N°2 : Evolution du Budget primitif
- N°3 : Analyse financière – Fonctionnement et niveaux d'épargne
- N°4 : Analyse financière – Vue d'ensemble
- N°5 : Comparaison des niveaux d'épargne
- N°6 : Produits des impôts locaux et des allocations compensatrices
- N°7 : Répartition des dépenses de fonctionnement par secteurs d'activités
- N°8 : Répartition des recettes de fonctionnement
- N°9 : Répartition des dépenses d'équipement par secteurs d'activités
- N°10 : Synthèse des dépenses d'investissement prévues



RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2025

ANNEXES

- N°1 : Equilibre général du budget primitif
- N°2 : Budget primitif N / Budget primitif N-1
- N°3 : Analyse financière - Niveaux d'épargne
- N°4 : Analyse financière - Vue d'ensemble
- N°5 : Epargne de gestion et taux d'épargne brute
- N°6 : Produits des impôts locaux et des allocations compensatrices
- N°7 : Dépenses réelles de fonctionnement - Présentation fonctionnelle
- N°8 : Recettes réelles de fonctionnement - Présentation fonctionnelle
- N°9 : Dépenses d'équipement brut - Présentation fonctionnelle
- N°10 : Synthèse des dépenses d'équipement

L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le projet de budget primitif s'équilibre à :
-Dont en Fonctionnement :
-Dont en Investissement :

272 658 077,95 €
136 130 174,37 €
136 527 903,58 €

En €		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		136 130 174,37 €	136 130 174,37 €
Dont :	-Opérations réelles	119 575 090,00 €	135 024 999,00 €
	-Opérations d'ordre	16 555 084,37 €	547 000,00 €
	-Résultat de fonctionnement reporté		558 175,37 €
Section d'investissement		136 527 903,58 €	136 527 903,58 €
Dont :	-Opérations réelles	58 435 953,00 €	42 427 868,63 €
	-Opérations d'ordre	25 547 000,00 €	41 555 084,37 €
	-Affectation de l'excédent de fonctionnement N-1		5 908 288,61 €
	-Restes à réaliser antérieurs	25 208 822,99 €	46 636 661,97 €
	-Résultat d'investissement reporté	27 336 127,59 €	
TOTAL DU BUDGET		272 658 077,95 €	272 658 077,95 €

BUDGET PRIMITIF 2025 / BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		BP 2024	BP 2025	Variation
Chap. 011	Charges à caractère général	21 831 236,00	21 304 315,00	-2,4%
Chap. 012	Charges de personnel	55 500 000,00	57 600 000,00	+3,8%
Chap. 014	Atténuation de produits	2 870 000,00	3 940 305,00	+37,3%
Chap. 65	Subventions et participations	30 083 270,00	30 980 470,00	+2,9%
Chap. 66	Charges financières	4 400 000,00	5 500 000,00	+25,0%
Chap. 67	Charges exceptionnelles	40 000,00	100 000,00	+150,0%
Chap. 68	Provisions semi-budgétaires	150 000,00	150 000,00	+0,0%
Dépenses réelles de fonctionnement		114 884 506,00	119 575 090,00	+4,1%
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	6 510 788,98	5 455 084,37	n.s.
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 078 000,00	11 100 000,00	n.s.
Chap. 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		n.s.
Dépenses d'ordre (Fonctionnement)		16 588 788,98	16 555 084,37	n.s.
Total des dépenses de fonctionnement		131 473 294,98	136 130 174,37	n.s.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap. 013	Atténuation de charges	500 000,00	500 000,00	+0,0%
Chap. 70	Produits des services et du domaine	17 081 561,00	17 909 110,00	+4,8%
Chap. 73	Impôts et taxes	19 434 078,00	19 434 078,00	+0,0%
Chap. 731	Fiscalité locale	76 106 787,00	79 194 899,00	+4,1%
Chap. 74	Dotations et subventions	12 637 725,00	13 029 135,00	+3,1%
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	4 046 891,00	4 277 777,00	+5,7%
Chap. 76	Produits financiers	430 000,00	430 000,00	+0,0%
Chap. 77	Produits exceptionnels	0,00	100 000,00	n.s.
Chap. 78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	150 000,00	150 000,00	+0,0%
Recettes réelles de fonctionnement		130 387 042,00	135 024 999,00	+3,6%
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	532 000,00	547 000,00	n.s.
Chap. 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		n.s.
Recettes d'ordre (Fonctionnement)		532 000,00	547 000,00	n.s.
Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	554 252,98	558 175,37	n.s.
Total des recettes de fonctionnement		131 473 294,98	136 130 174,37	n.s.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres		BP 2024	BP 2025	Variation
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	130 000,00	+1200,0%
Chap. 13	Subventions d'investissement	50 000,00	50 000,00	+0,0%
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	31 300 000,00	32 010 000,00	+2,3%
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	7 925 409,00	3 252 528,00	-59,0%
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	1 250 000,00	2 120 000,00	+69,6%
Chap. 21	Immobilisations corporelles	43 297 060,00	13 258 425,00	-69,4%
Chap. 23	Immobilisations en cours	8 521 385,00	6 900 000,00	-19,0%
Chap. 26	Participations et créances	0,00	120 000,00	n.s.
Chap. 27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	-100,0%
Chap. 45..	Travaux pour comptes de tiers	200 000,00	595 000,00	+197,5%
Dépenses réelles d'investissement		93 553 854,00	58 435 953,00	-37,5%
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	532 000,00	547 000,00	n.s.
Chap. 041	Opérations patrimoniales	25 000 000,00	25 000 000,00	n.s.
Dépenses d'ordre (Investissement)		25 532 000,00	25 547 000,00	n.s.
Restes à réaliser en dépenses (N-1)		12 142 927,30	25 208 822,99	+107,6%
Chap. 001	Résultat d'investissement reporté	43 526 356,07	27 336 127,59	n.s.
Total des dépenses d'investissement		174 755 137,37	136 527 903,58	n.s.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap. 024	Produits des cessions d'immobilisations	15 962 116,00	540 000,00	-96,6%
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves (Sauf affectation)	6 659 000,00	4 948 000,00	-25,7%
Chap. 13	Subventions d'investissement	4 632 257,00	4 695 330,00	+1,4%
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	49 043 692,02	31 649 538,63	-35,5%
Chap. 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	n.s.
Chap. 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	n.s.
Chap. 27	Immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	-100,0%
Chap. 45..	Travaux pour comptes de tiers	200 000,00	595 000,00	+197,5%
Recettes réelles d'investissement		77 497 065,02	42 427 868,63	-45,3%
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	6 510 788,98	5 455 084,37	n.s.
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 078 000,00	11 100 000,00	n.s.
Chap. 041	Opérations patrimoniales	25 000 000,00	25 000 000,00	n.s.
Recettes d'ordre (Investissement)		41 588 788,98	41 555 084,37	n.s.
Restes à réaliser en Recettes (N-1)		49 129 748,51	46 636 661,97	-5,1%
c/ 1068	Affectation du résultat de fonctionnement N-1	6 539 534,86	5 908 288,61	n.s.
Total des recettes d'investissement		174 755 137,37	136 527 903,58	n.s.

ANALYSE FINANCIÈRE : FONCTIONNEMENT ET NIVEAUX D'ÉPARGNE

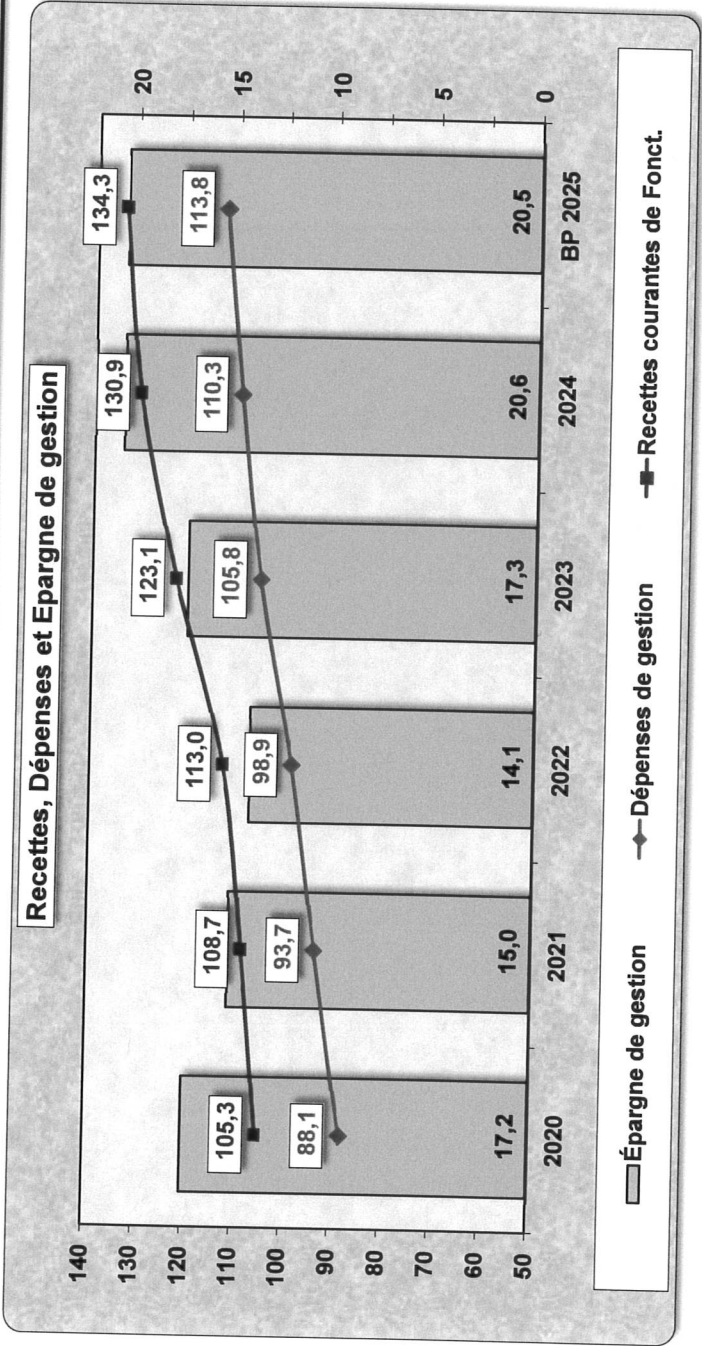
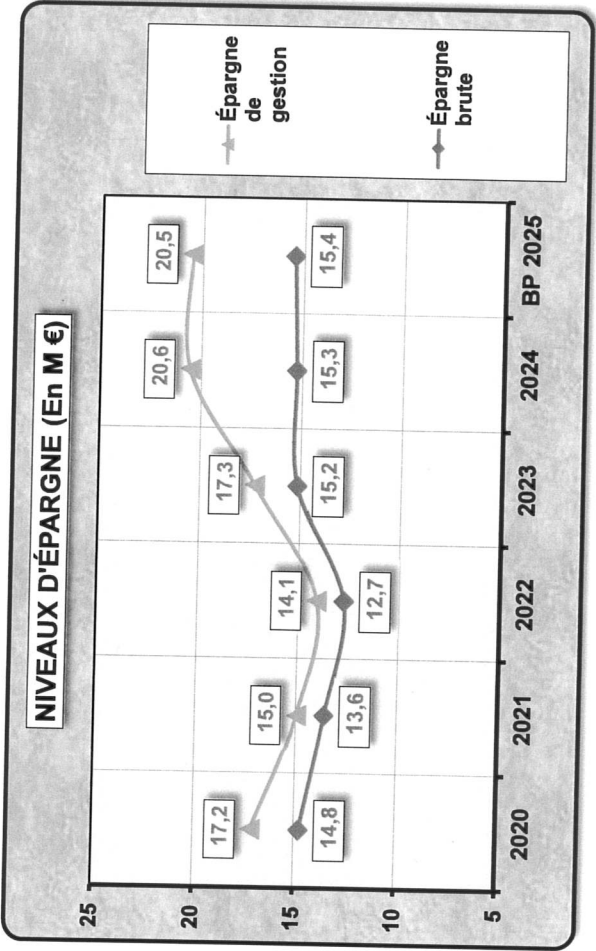
En milliers d'€		Variation annuelle				Evol. Moyenne	BP 2025	Variation
		2021	2022	2023	2024			
DéPENSES DE GESTION "COMMUNALES"								
Charges générales (Chap. 011)		65 844	70 911	75 287	80 918	84 714	86 685	+2,3%
Frais de personnel (Chap. 012)		15 171	16 319	18 126	21 504	22 116	21 304	-3,7%
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)		44 925	48 166	50 665	52 343	55 423	57 600	+3,9%
		5 749	6 427	6 497	7 072	7 176	7 780	+8,4%
DéPENSES DE GESTION "EXTRA-COMMUNALES"								
Péréquations (FPIC & FSRIF)		22 245	22 834	23 624	24 890	25 600	27 140	+6,0%
Prélèvement Etat pour réduction du déficit public (DILICO)		2 535	2 633	2 819	2 916	2 807	2 853	+1,6%
Fonds de Comp. aux Charges Territoriales (FCCT)		19 710	20 200	20 805	21 974	22 793	1 087	+1,8%
							23 200	
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION		88 089	93 745	98 912	105 808	110 314	113 825	
RECETTES COURANTES "COMMUNALES"								
Impôts locaux communaux		105 252	108 723	112 985	123 076	130 884	134 345	+2,6%
Attribution de compensation		55 638	57 426	59 609	67 073	71 472	72 882	+2,0%
Autres recettes fiscales (Chap. 73)		19 434	19 434	19 434	19 434	19 434	19 434	+0,0%
Dotation globale de fonct.		5 164	6 409	6 172	5 742	4 913	6 313	+28,5%
Allocations de compensation (Chap. 74)		6 259	6 008	5 607	5 619	5 592	5 490	-1,8%
Subventions (Chap. 74)		1 350	1 557	768	707	758	746	-1,7%
Produits des services (Chap. 70 & 75)		6 918	5 356	5 075	5 801	6 358	6 793	+6,8%
Atténuations de charges (Chap. 013)		10 094	12 142	15 764	18 226	21 953	22 187	+1,1%
		394	392	556	473	404	500	+23,8%
ÉPARGNE DE GESTION		17 163	14 978	14 074	17 268	20 569	20 520	-0,2%
Résultat financier		-1 988	-1 544	-1 263	-2 442	-5 071	-5 070	-0,0%
Résultat exceptionnel		-411	+172	-86	+325	-227	+0	
Produits de cessions		264	1 316	363	18	20	0	
ÉPARGNE BRUTE (Avec Cessions)								
ÉPARGNE BRUTE (Hors Cessions)		15 028	14 921	13 087	15 169	15 291	15 450	+1,0%
Rembt en capital (hors RA)		13 479	14 090	14 775	14 676	15 928	15 450	+1,2%
							16 710	+4,9%
ÉPARGNE NETTE (Avec Cessions)		1 549	831	-1 688	493	-637	-1 260	+97,8%
ÉPARGNE NETTE (Hors Cessions)		1 285	-485	-2 050	474	-657	-1 260	+91,9%
ENCOURS DE DETTE		116 191	116 667	125 692	152 722	171 944	171 944	+0,0%
Encours / Epargne Brute avec cessions (en Nb d'années)		7,7	7,8	9,6	10,1	11,2	11,1	-1,0%
Encours / Epargne Brute hors cessions (en Nb d'années)		7,9	8,6	9,9	10,1	11,3	11,1	-1,2%

ANALYSE FINANCIÈRE : VUE D'ENSEMBLE

En milliers d'€					BP 2025		Var. en %
		2020	2021	2022	2023	2024	
Dépenses de gestion		88 089	93 745	98 912	105 808	110 314	113 825
Recettes courantes de Fonct.		105 252	108 723	112 985	123 076	130 884	134 345
ÉPARGNE DE GESTION		17 163	14 978	14 074	17 268	20 569	20 520
Résultat financier		-1 988	-1 544	-1 263	-2 442	-5 071	-5 070
Résultat exceptionnel		-411	+172	-86	+325	-227	+0
Produits de cession		264	1 316	363	18	20	0
ÉPARGNE BRUTE (Hors Cessions)		14 764	13 605	12 725	15 151	15 271	15 450
Dépenses d'invest. à financer *		36 372	48 343	56 986	81 373	50 215	43 136
Dépenses d'équipement		21 121	34 153	42 157	62 665	34 155	25 531
Travaux pour compte de tiers		61	90	53	0	0	595
Autres dépenses		1 712	9	1	4 032	132	300
Amortissement de la dette		13 479	14 090	14 775	14 676	15 928	16 710
Ressources *		34 627	42 118	55 254	75 857	65 778	42 578
Dotations		5 727	8 391	5 120	5 053	5 966	4 948
Subventions		2 169	5 125	13 163	11 151	9 106	4 695
Travaux pour compte de tiers		245	76	43	0	0	595
Autres recettes		458	40	41	2 784	266	0
Produits de cession		264	1 316	363	18	20	540
Emprunts		11 000	13 566	23 800	41 700	35 150	16 350
Épargne brute		14 764	13 605	12 725	15 151	15 271	15 450
* Hors opérations comptables (Résultats reportés, restes à réaliser, opérations d'ordre ...)							
Endettement		116 191	116 667	125 692	152 722	171 944	171 944

COMPARAISON ET ÉVOLUTION DES NIVEAUX D'ÉPARGNE

En Millions d'€		2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Dépenses de gestion		88,1	93,7	98,9	105,8	110,3	113,8
Recettes courantes de Fonct.		105,3	108,7	113,0	123,1	130,9	134,3
Épargne de gestion		17,2	15,0	14,1	17,3	20,6	20,5
Épargne brute		14,8	13,6	12,7	15,2	15,3	15,4

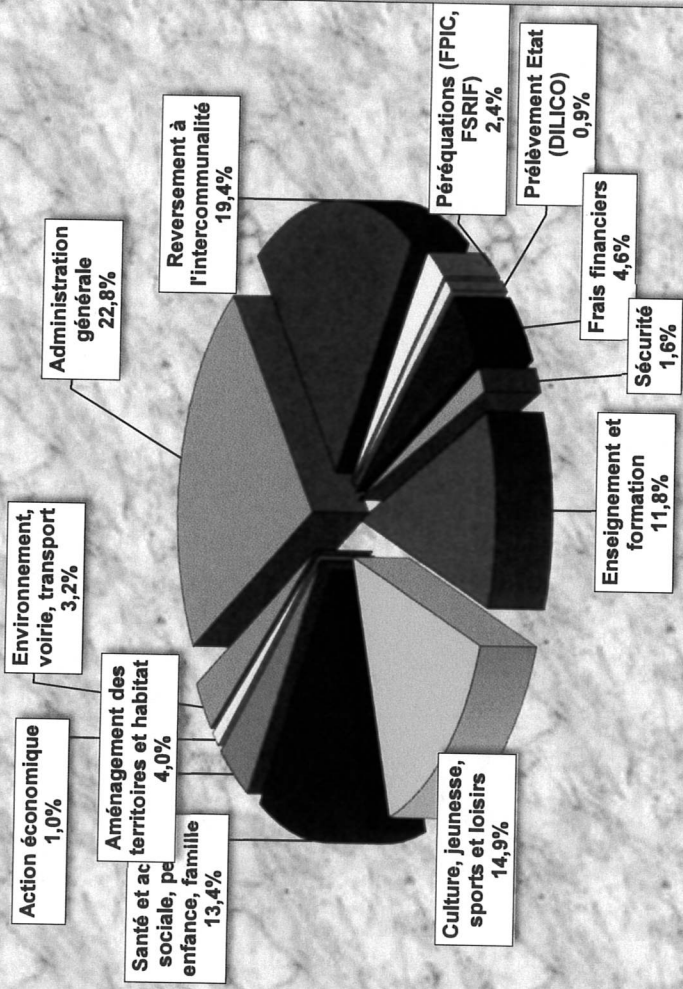


PRODUITS DE FISCALITÉ (Produits des impôts locaux)

En €

Bases notifiées et prévisionnelles *		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases totales	Foncier Bâti	142 334 514	142 675 752	148 326 531	159 724 972	166 715 944	171 388 000
	Foncier Non Bâti	346 627	336 619	334 807	394 160	374 803	437 100
	Habitation	157 036 621	6 587 997	6 502 166	10 881 149	9 005 758	7 189 000
Variation en %		299 717 762	149 600 368	155 163 504	171 000 281	176 096 505	179 014 100
		+2,9%	-50,1%	+3,7%	+10,2%	+3,0%	+1,7%
*Bases définitives (Etat 1288M) jusqu'à N-1. Etat 1259MI pour l'année en cours							
<u>Taux de taxe foncière bâtie</u>		18,72%	25,80%	25,80%	27,09%	27,90%	27,90%
	Part communale	17,42%	17,42%	17,42%			
	Part intercommunale	1,30%	1,30%	1,30%			
	Part départementale		7,08%	7,08%			
<u>Taux de taxe foncière non bâtie</u>		18,67%	18,67%	18,67%	19,60%	20,19%	20,19%
	Part communale	16,82%	16,82%	16,82%			
	Part intercommunale	1,85%	1,85%	1,85%			
	Part communale	18,27%	0,00%	0,00%	19,18%	19,75%	19,75%
<u>Taux de taxe d'habitation</u>		11,40%					
	Part communale	6,87%					
	Part intercommunale						
	Part intercommunale						
Produit de la taxe foncière bâtie		26 645 021	36 810 344	38 268 245	43 269 495	46 513 748	47 817 252
Produit de la taxe foncière non bâtie		64 715	62 847	62 508	77 255	75 673	88 250
Produit de la taxe d'habitation		28 690 591	0	0	2 087 004	1 778 637	1 419 828
Produit de la majoration du taux TH		0	0	0	0	394 575	293 821
Produit fiscal		55 400 327	36 873 191	38 330 753	45 433 754	48 762 633	49 619 151
Allocations compensatrices de TH (Intégrées au produit fiscal en 2021 et 2022)			1 104 471	1 244 550	0	0	0
Versement au titre du coefficient correcteur :			19 281 988	20 096 643	21 643 792	22 613 516	23 262 899
Produit fiscal (Hors rôles particuliers) :		55 400 327	57 259 650	59 671 946	67 077 546	71 376 149	72 882 050
Variation :		+2,9%	+3,4%	+4,2%	+12,4%	+6,4%	+2,1%
Allocations compensatrices de taxes foncières		37 320	525 961	611 145	525 678	575 065	602 130
Allocations compensatrices de taxe d'habitation		1 161 804	0	0	0	0	0
Total des impôts locaux		56 599 451	57 785 611	60 283 091	67 603 224	71 951 214	73 484 180
Variation :		+2,8%	+2,1%	+4,3%	+12,1%	+6,4%	+2,1%

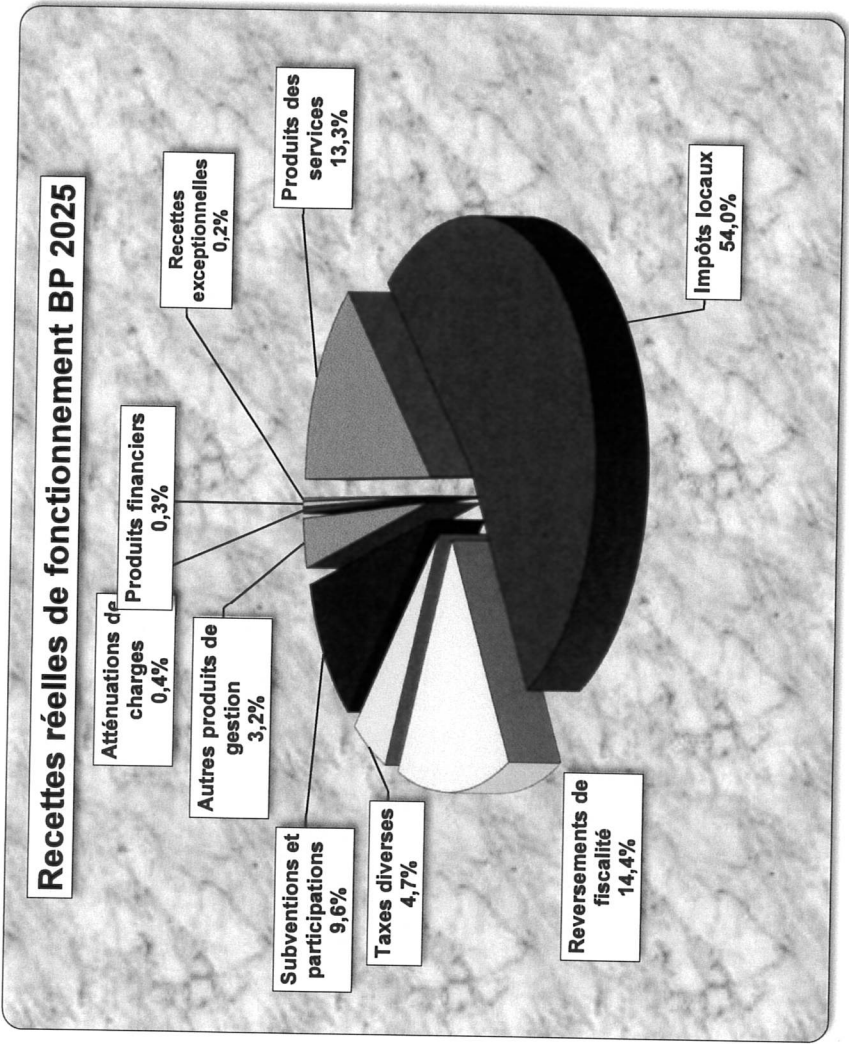
Dépenses réelles de fonctionnement BP 2025



Dépenses réelles de Fonctionnement en €			En %
Fonct. 0	Administration générale	27 256 158	22,8%
Fonct. 0	Reversement à l'intercommunalité	23 200 000	19,4%
Fonct. 0	Péréquations (FPIC, FSRIF)	2 853 000	2,4%
Fonct. 0	Prélèvement Etat (DILICO)	1 087 305	0,9%
Fonct. 0	Frais financiers	5 500 000	4,6%
Fonct. 1	Sécurité	1 889 281	1,6%
Fonct. 2	Enseignement et formation	14 094 799	11,8%
Fonct. 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	17 848 414	14,9%
Fonct. 4	Santé et action sociale, petite enfance, famille	16 049 733	13,4%
Fonct. 5-7	Aménagement des territoires et habitat	4 836 520	4,0%
Fonct. 6	Action économique	1 174 802	1,0%
Fonct. 8	Environnement, voirie, transport	3 785 079	3,2%
	Total	119 575 090	100%

Par simplification, cette présentation graphique n'intègre pas les opérations d'ordre ni les résultats antérieurs reportés, qui correspondent à des flux strictement comptables.

Recettes réelles de Fonctionnement en €		En %
Produits des services	17 909 110	13,3%
Impôts locaux	72 882 050	54,0%
Reversements de fiscalité	19 434 078	14,4%
Taxes diverses	6 312 849	4,7%
Subventions et participations	13 029 135	9,6%
Autres produits de gestion	4 277 777	3,2%
Atténuations de charges	500 000	0,4%
Produits financiers	430 000	0,3%
Recettes exceptionnelles	250 000	0,2%
Total des recettes communales		135 024 999 100%



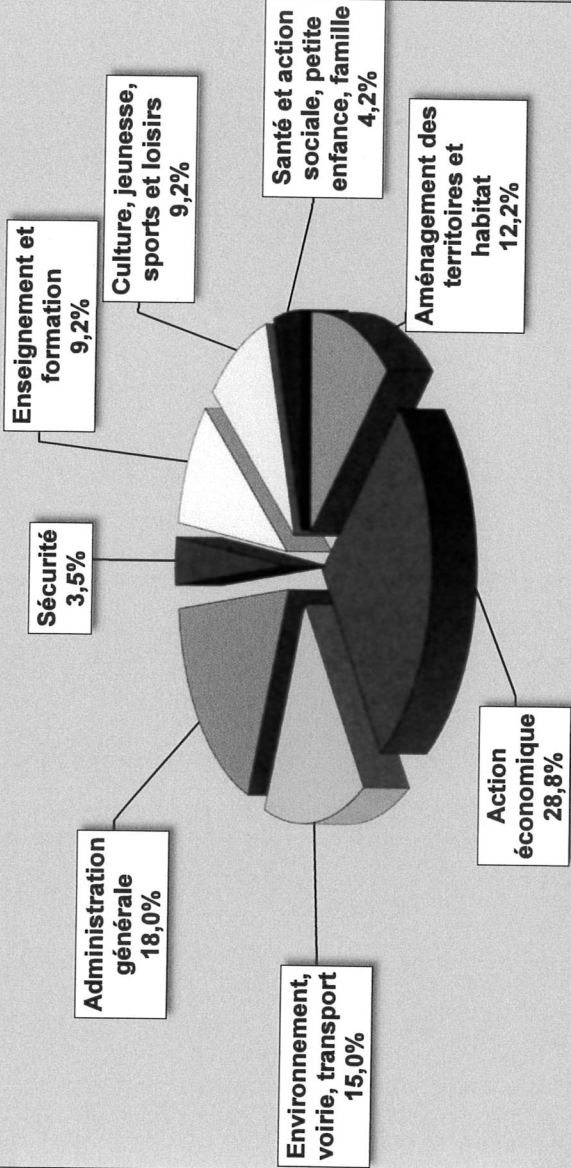
Par simplification, cette présentation graphique n'intègre pas les opérations d'ordre ni les résultats antérieurs reportés, qui correspondent à des flux strictement comptables.

En €

Dépenses d'équipement * (hors restes à réaliser)			En %
Fonct. 0	Administration générale	4 583 842	18,0%
Fonct. 1	Sécurité	891 250	3,5%
Fonct. 2	Enseignement et formation	2 343 684	9,2%
Fonct. 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	2 360 270	9,2%
Fonct. 4	Santé et action sociale, petite enfance, famille	1 076 475	4,2%
Fonct. 5-7	Aménagement des territoires et habitat	3 105 252	12,2%
Fonct. 6	Action économique	7 351 000	28,8%
Fonct. 8	Environnement, voirie, transport	3 819 180	15,0%
Total		25 530 953	100%

* Chapitres 20 - 204 - 21 - 23

Dépenses d'équipement BP 2025



BUDGET PRIMITIF 2025

Synthèse des dépenses d'équipement

		Montants
En €	Total Général	25 530 953
Transition écologique		3 961 100
Projets photovoltaïques		950 000
Remplacements des menuiseries extérieures sur le groupe scolaire Les Rabats		600 000
Pompes à chaleur en remplacement des chaudières gaz		468 600
Gestion technique centralisé		400 000
Travaux de verdissement		396 000
Rénovation énergétique GS la Fontaine		306 000
Travaux d'éclairage sur rues (pose de LED)		252 000
Verdissement de la flotte auto		230 000
Stores pare soleil dans les groupes scolaires		100 000
Autres		258 500
Enfouissement des lignes haute tension sur Antonypole		6 600 000
Subvention Hauts de Bièvre Habitat		2 100 000
Rénovation terrains US Métro		1 780 000
Vidéo-protection		1 028 500
Etudes et travaux Antonypole		605 000
Skate parc		500 000
Maison des Solidarités		300 000
Nouveau Centre Malraux		205 000
Paul Roze		175 000
Groupe scolaire Anatole France		160 204
Autres projets		85 000
INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES		17 499 804
Bâtiments communaux		1 971 000
Scolaires		660 000
Sportifs		125 000
Petite Enfance		70 000
Jeunesse		40 000
Culturels		25 000
Administratifs		250 000
Dépenses non affectées (chauffage, électricité, plomberie, réparations, régie ...)		425 000
Matériels techniques, travaux par la régie		230 000
Autres		146 000
Voirie		1 625 000
Entretien courant de la voirie		550 000

BUDGET PRIMITIF 2025
Synthèse des dépenses d'équipement

Matériel de voirie et mobilier urbain	Montants
Travaux de voirie pour compte de tiers	250 000
Illuminations de Noël	300 000
Mise au norme PMR	100 000
Autres dépenses (Contrôle des mâts....)	70 000
	355 000
Espaces verts	296 352
Stationnement	316 180
Frais d'enregistrement sur diverses acquisitions	179 600
Informatique	1 500 492
Equipements des services	1 642 525
Autres (Etudes, avances ...)	500 000
Investissements récurrents	8 031 149



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois Avril à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 28 Mars 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. ARJONA, Mme BERTHIER, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. AIT-OUARAZ	à Mme BERTHIER	Mme ENAME	à M. COLIN
Mme EL MEZOUED	à Mme RAFIK	Mme LEMMET	à M. FOYER
M. PASSERON	à Mme PHAM-PINGAL	Mme SALL	à M. HOBEIKA

Conseiller absent : M. PARISIS

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

41 voix POUR
04 voix CONTRE
03 voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2025 ;

VU le projet de budget primitif 2025 ;

ENTENDU le rapport présenté par le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Approuve les prévisions budgétaires présentées par le rapporteur chapitre par chapitre.

ARTICLE 2 : Approuve la balance générale du budget primitif de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 : Autorise monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 %, taux maximal autorisé, des dépenses réelles de chacune des sections.

ARTICLE 4 : Précise que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

